

Commission de Suivi de Site (CSS) de la société Michelin – Établissement de Blanzly

**09 mai 2019 – 15h00
Sous-préfecture d'Autun**

Présents

M. Éric BOUCOURT, Sous-Préfet d'Autun ;
M. Florian LUCCI, chef de la subdivision « risques accidentels », unité départementale de Saône-et-Loire, DREAL Bourgogne-Franche-Comté ;
M. Patrice CHEMIN, responsable de l'unité départementale de Saône-et-Loire, DREAL Bourgogne-Franche-Comté ;
M. Roger MONTEL, maire adjoint de Blanzly, en charge de la sécurité ;
M. Sébastien ERND, responsable « environnement, prévention », responsable technique du site, Michelin ;
M. Dimitri FOURNET-FAYARD, Michelin ;
Mme Anne DENIS, Michelin ;
M. Dominique ALEKSANDROWICZ, Michelin ;
M. Jean Alexis DIONNET, délégué du personnel, Michelin ;
Mme Évelyne HAMBURGER, délégué du personnel, Michelin.

1/ Ouverture de séance par M. le Président

M. le Sous-Préfet ouvre la séance et rappelle le contexte de cette réunion.

2/ Présentation du rapport d'activité 2018 par l'exploitant

2.1/ Bilan des actions pour la prévention des risques technologiques

La pompe à chaleur (d'une puissance de 1,7 mégawatts) a commencé à fonctionner le 08/04/2019, en conséquence de quoi la production de vapeur pour le chauffage par les chaudières a été stoppée. Cette installation permettra d'économiser 50 % du coût du gaz utilisé pour le chauffage (sachant que le chauffage constitue 25 à 30 % de la consommation annuelle de gaz). Pour information, le coût du CO₂, évalué par le groupe à 50 €/t, est pris en compte dans l'évaluation du coût du projet. Un quota de CO₂ est attribué au groupe, au-delà duquel une taxe doit être payée. Il n'est pas dépassé.

L'étude de réduction des composés organiques volatils (COV) a conduit à une remise en état des boîtes à solvant et à l'isolation thermique des fours. L'objectif est d'optimiser l'utilisation des solvants (remplacement par un autre produit aux mêmes propriétés, réduction des quantités...). Cette démarche s'appuie sur le système Michelin Environment Footprint (MEF) .

En 2018, la mise en place du désenfumage s'est poursuivie par les bâtiments 421 (Z) et 3 (TEC), ceci dans le cadre de la rénovation d'un bâtiment qui sera dédié à la recherche et au développement industriel et accueillera une quinzaine de personnes ainsi que des thésards et universitaires.

2.2/ Bilan du système de gestion de sécurité (SGS)

2.2.1/ Organisation

En novembre 2018, un nouveau directeur est arrivé, ainsi qu'un nouveau responsable des « ressources humaines ». Un nouveau technicien « environnement » a été embauché le 01/09/2018.

L'activité concernant les produits semi-finis (SF) n'a pas connu de changement d'organisation notable. L'activité se réorganise autour des projets.

L'activité en termes de génie civil (GC) a ouvert une deuxième équipe de fin de semaine en septembre 2018, retrouvant ainsi un fonctionnement en 7/7 pour répondre aux besoins des clients.

Pour information, le site rencontre des difficultés de recrutement et recherche également un médecin du travail, sans quoi il ne pourra plus accueillir de nouveaux salariés : il recherche une solution pour pallier ce défaut de personnel.

2.2.2/ Formation

Les nouvelles activités, le redémarrage du travail le week-end et le renouvellement de personnel amènent à recruter de manière importante. Ce recrutement avait été anticipé et les formations nécessaires programmées.

Une partie du personnel est recruté sous contrat d'intérim : pour assurer sa bonne intégration, les responsables d'agences d'intérim se trouvent sur le site, de manière à améliorer la complémentarité des activités et assurer une bonne réactivité.

Des modules de formations propres à la sécurité, l'environnement, la sûreté et l'incendie sont délivrés à chaque nouvel entrant durant ses deux premières journées de présence.

2.2.3/ Identification et évaluation des risques

Chaque projet fait l'objet d'une analyse de risques détaillée et d'un avis de conformité aux normes et exigences internes à la prévention des risques.

Une procédure d'évaluation des risques sanitaires, environnementaux et incendie des nouveaux produits chimiques liés à l'activité RDI a été mise en place.

Aucun porter à connaissance n'a été transmis à M. le Préfet depuis la dernière CSS.

2.2.4/ Gestion des modifications

Dans le cadre du processus interne de gestion des évolutions, 39 projets de modification ont été analysés. Le nombre d'analyses est stable par rapport à 2017.

Un porter à connaissance sera prochainement transmis à M. Le Préfet concernant les modifications relatives suivantes :

- stockage des matières premières dans les bâtiments 412 et 17 bis : réarrangement en vue d'installer une unité de production ;
- installation de combustion : l'arrêt de la chaudière 1 (de capacité 11,2 MW) en mars 2019 a entraîné la réduction de la capacité des installations de combustion à 33,6 MW ;
- démarrage d'un dépoussiéreur à la suite de l'ajout d'une unité de préparation de la gomme ;
- cession d'une parcelle (voir point 2.5/ Projets).

2.2.5/ Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation

Les plans de maintenance liés à la sécurité des installations ont tous été réalisés. Toutes les opérations d'entretien, de maintenance ou de vérification ont été réalisées comme programmé dans les systèmes de gestion ou comme demandé par la réglementation.

Les programmes de mesure, de surveillance ou de contrôle n'ont pas été réalisés à 100 %. Il manque :

- les mesures relatives aux eaux souterraines du premier semestre 2018 (les analyses du deuxième semestre ont été anticipées et les analyses du premier semestre 2019 ont également été faites en mars) ;
- l'analyse trimestrielle des octylphénols OP1OE et OP2OE de décembre (manquement du prestataire malgré le contrat). Cette analyse a été faite en mars 2019 conformément au planning des analyses (faites en mars conformément au planning d'analyses) ;
- l'analyse des légionelles de la TAR en janvier 2019 (défaillance du prestataire lors de la livraison des échantillons).

Mesures dans l'air

Les mesures semestrielles des rejets atmosphériques des chaudières n'ont fait apparaître aucune non-conformité.

Pour information, le projet de remplacement des 3 chaudières, qui datent de l'ouverture du site, se poursuit, avec l'objectif de remplacer les chaudières restantes en 2020.

Mesures dans l'eau

Dans le domaine des rejets aqueux, des dépassements sont survenus sur les paramètres demande chimique en oxygène (DCO) et demande biologique en oxygène sur 5 jours (DBO5¹) en concentration et en flux, en sortie de station de traitement des eaux résiduaires. D'autres dépassements ont été constatés sur les flux d'hydrocarbures et de zinc.

¹ Quantité d'oxygène nécessaire aux micro-organismes pour oxyder (dégrader) l'ensemble de la matière organique d'un échantillon d'eau maintenu à 20°C, à l'obscurité, pendant 5 jours.

Dans tous ces cas, une analyse de causes a été réalisée et des actions correctives ont été mises en œuvre. Une analyse complète a par ailleurs été menée concernant les dépassements de DBO et de DCO : plusieurs solutions de traitement sont à l'étude. Afin d'atteindre le zéro déversement au milieu, l'installation d'un circuit fermé et la concentration des rejets est envisagée.

2.2.6/ gestion des situations d'urgence

Un nouveau plan d'urgence concernant l'hygiène (produits chimiques) a été testé en 2018. Le tableau ci-après reprend les différents plans et exercices liés : à titre d'exemple, le plan d'urgence « explosion » apparaît en rouge dans la colonne « PU validé » à la suite de l'exercice du 24/11 (non validé), puis en vert dans la colonne « replanifié / validé » à la suite de l'exercice du 09/12.

PU ENVIRONNEMENT	Date de réalisation	PU validé	Test réel	Test replanifié / validé
Plan d'urgence : Déversement produits polluants	17/01/2018	OUI	X	
Plan d'urgence : Incendie dans un stockage de gommes, d'enveloppes ou de produits chimiques	28/02/2018	OUI		
Plan d'urgence : Incident ou explosion dû au gaz	13/08/2018	OUI	X	
Plan d'urgence : Incendie bâtiment 20 avec propagation sur les bâtiments 14 et 14 bis (POI DREAL)	17/10/2018	OUI		
Plan d'urgence : Rupture de ballon d'eau de manutention (fuite d'eau importante ZA)	21/12/2018	OUI	X	
Plan d'urgence : Fuite de noir de carbone, de ZnO ou de silice (dépotage, transfert aérien)	05/07/2018	OUI	X	
Plan d'urgence : Pollution bactérienne par légionnelle dans les circuits d'eau	28/12/2018	OUI		
Plan d'urgence : Perte d'étanchéité sur une cuve de stockage ou sur ses équipements	24/07/2018	OUI	X	
Plan d'urgence : Explosion	24/11/2018	NON		09/12/2018
PU INTRUSION	Date de réalisation	PU validé	Test réel	
Plan d'urgence : Intrusion sur site	28/03/2018	OUI		
Plan d'urgence : Intrusion locaux sécurisés	17/05/2018	OUI		
Plan d'urgence : Vol d'outils, matériels, produits ou données sensibles	28/12/2018	OUI		
PU SECOURS A VICTIME	Date de réalisation	PU validé	Test réel	
Plan d'urgence : Secours à victime	29/05/2018	OUI		
Plan d'urgence : Secours à victime	21/12/2018	OUI		
PU HYGIENE	Date de réalisation	PU validé		
Plan d'urgence SSC:	29/08/2018	NON		12/12/2018

2.2.7/ Gestion du retour d'expérience

Différents événements survenus sur d'autres sites du groupe Michelin ont été analysés et pris en compte :

- un incendie sur deux machines de production de l'usine de Roanne, qui a incité à renforcer l'accompagnement des prestataires lors des visites de maintenance du système de désenfumage ;
- un incendie sur une plate-forme de stockage Allopeus à Valence ;
- des incidents sur d'autres sites du groupe Michelin :
 - une fuite d'huile ;
 - un départ de feu ;
 - une fuite d'eau ;
 - un incident au niveau de cuve des bains d'acide sulfurique.

Au-delà de ces événements internes au groupe Michelin, la base de données du BARPI² a également été analysée sans qu'aucune mesure particulière ne soit prise.

2.2.8/ Contrôle du système

Le site a fait l'objet des contrôles et audits suivants :

- audit externe par l'organisme de certification UTAC sur la certification ISO 14001 en juin 2018 : 2 non-conformités mineures relatives à la mise en œuvre opérationnelle et la formation des personnes ;
- audit interne sur le domaine hygiène, lié aux produits chimiques, réalisé en avril 2019 : 2 non-conformités mineures relatives à la mise en œuvre opérationnelle et l'analyse de risques ;
- inspection de l'autorité de sûreté nucléaire le 05/03/2019 (le nucléaire est présent dans des appareils de mesure, la dernière s'était déroulée en 2012) : 5 demandes d'actions correctives.

Pour information, les personnes concernées par un travail en contact avec le nucléaire sont formées directement sur place. La source radioactive est changée tous les 10 ans par un organisme spécifique. Aucun plan d'urgence spécifique n'est en place, ce sont les responsables « incendie » qui gèrent ces points via une procédure spécifique, ceci dans le cadre du plan d'opération interne (POI).

2.3/ Programme pluriannuel de gestion des risques

Les travaux liés au désenfumage des bâtiments et à la sécurisation du site (intrusion, sécurité informatique..) se poursuivent.

Deux nouvelles machines sont à l'étude : PMBU (pesée manuelle de boîte unique : sachet plastique contenant une dose d'un produit, solide) et PMHU (pesée manuelle huile unique : sachet plastique contenant une dose d'huile liquide) qui permettront de faire des essais de mélange sur le groupe 2 pour l'activité semi-finis.

Un projet de rénovation des installations de combustion à horizon 2023 est à l'étude, et en parallèle, une réflexion est en cours sur la mise en œuvre de solutions innovantes d'énergie verte (utilisation de biomasse comme combustible via un partenariat à organiser).

2.4/ Bilan des incidents, accidents et exercices

Anomalies environnementales

- fuite d'huile sur vérin d'engin de manutention (quantité importante répandue au sol au niveau du quai concerné) ;
- dégagement de fumée provoqué par un court-circuit au niveau d'un l'Algeco ;

² BARPI : **B**ureau d'analyse des risques et pollutions industriels, chargé de rassembler et de diffuser des données sur le retour d'expérience en matière d'accidents technologiques.

- fuite d'eau très conséquente à la suite de la rupture d'un robinet sur une canalisation du toit d'un atelier ;
- dégagement de noir en raison de fenêtres ouvertes au deuxième étage d'un bâtiment (suite donnée : vérification de la bonne fermeture des fenêtres) ;
- déclenchement accidentel du système d'extinction à poudre de l'armoire d'un local ;
- fuite de silice sur des silos d'un atelier : réglage de la pression d'air dans les silos après compartimentage.

Bruit

- démarrage du dépoussiéreur : modification de la vis (appel d'un voisin inquiet) ;
- bip de recul de la navette interne : modification de la sonorité (appel d'un voisin gêné par le bruit la nuit).

Odeurs

- 1 seule plainte a été reçue en 2018, contre 4 à 5 les années précédentes, preuve que l'investissement réalisé sur ce point a porté ses fruits.

Incendie/Sûreté

- 3 départs de feu se sont produits. Ce nombre, à la baisse, est la conséquence d'un travail d'information mené sur le site.

Actes de malveillance

- 1 départ de feu volontaire a été constaté, ainsi que 3 vols d'outillages sur chantiers et 1 vol de PC portable.

Exercices

- l'exercice interne de gestion de crise prévu en 2018 a été repoussé en 2019 afin d'intégrer le changement de direction. Il a été réalisé le 30/04/2019 ;
- le POI a par ailleurs été déclenché le 17/10/2018 lors de la visite inopinée de l'inspecteur de la DREAL. A la suite de cet exercice, il a été remonté douze observations, mais aucune non-conformité.

2.5/ Présentation des projets

Remplacement des chaudières

La chaudière 1 a été arrêtée en avril 2019 (avant décennale). L'arrêt de la chaudière 2 se fera au plus tard en juillet 2020, après le démarrage des 2 chaudières (19,65 MWh au total) en juin 2020. Ce projet fera l'objet d'un porter à connaissance prochainement.

La chaudière 3 (23,58 MWh) est maintenue en activité jusqu'à la visite décennale en juillet 2023. Pour information, ces équipements sont gérés en interne exclusivement. En 2021, une étude d'opportunité sera lancée pour la remplacer, si besoin, par une solution innovante de production de vapeur.

PMBU/PMHU

Des stockages vont être optimisés en vue de l'installation de deux postes de pesée manuelle : la PMBU et la PMHU (voir points précédents). Ce projet fera l'objet d'un porter à connaissance prochainement.

Vente de la parcelle B532

Cette parcelle est celle du petit bois aux abords du bassin d'orage, rue de la Fiole. Elle a été vendue à l'entreprise Chausson (centrale à béton) qui y construira son nouvel outil de production. L'analyse de l'impact de Michelin en termes de risques va être faite et sera comprise dans le porter à connaissance transmis prochainement. Les eaux de ruissellement seront également étudiées, notamment le risque d'engorgement des systèmes d'évacuation de Michelin par des rejets de béton.

3/ Présentation des inspections réalisées par la DREAL et des actions engagées

3.1/ Visite d'inspection du 17 octobre 2018

Lors de cette visite, le POI a été déclenché inopinément. Le scénario : un incendie de pneumatiques au sous-sol d'un bâtiment avec une extension possible au bout de deux heures aux bâtiments attenants compte tenu d'une maintenance en cours sur le système d'extinction automatique. Une personne se blesse lors de l'évacuation du sous-sol du premier bâtiment touché par l'incendie : elle est encore à l'intérieur, ce qui implique alors l'intervention des pompiers du site dédiés au secours et à l'assistance à victime. Pour information, les effets attendus d'un accident ne sortant pas du périmètre du site, il n'y a pas plan particulier d'intervention (PPI) à déclencher, donc pas d'intervention des services de la préfecture.

L'inspection a constaté que le POI a été mis en œuvre de façon réactive et efficiente.

Elle a formulé les observations suivantes :

Il sera nécessaire de tirer le retour d'expérience (REX) des constats liés au fonctionnement du poste de surveillance (situé à l'accès sur le site, les personnes présentes sont le 1^{er} maillon : elles vont recevoir l'alerte, appeler les pompiers du site pour qu'ils aillent faire la levée de doute, déclencher le POI) : le document interne de type main courante n'a pas été utilisé et de multiples demandes sont survenues dans un temps très court ; les demandes d'entrée de personnes extérieures parasitent le fonctionnement du poste. L'inspection a rappelé l'intérêt d'utiliser la main courante existante (non utilisée au cours de l'exercice). Ce point est soldé.

Il faudra envisager la possibilité d'anticiper la décision relative au choix d'implantation du poste de commandement du SDIS 71 : 2 zones privilégiées sont identifiées, toutes 2 potentiellement situées dans une zone d'effet de phénomènes dangereux différents. Il est prévu de choisir l'un des 2 sites au moment du déclenchement de la cellule de crise, or le SDIS intervient plus tôt, d'où l'intérêt de placer le choix en amont dans la procédure. Ce point est non soldé / à revoir.

L'exploitant devra se positionner sur les modalités d'évacuation des personnes présentes sur le site et définir les modalités de leur prise en charge de manière opérationnelle : ce point est en cours d'être soldé / à revoir.

>>> *L'exploitant va rédiger une fiche traitant de l'évacuation du site et mettre en place un partenariat avec une société externe pour la mise à disposition de bus en cas d'évacuation.*

Il sera nécessaire de tirer le retour d'expérience des constats liés à la gestion du personnel sous-traitant intervenant sur le site (sécuriser leur évacuation et leur prise en charge) : ce point est en cours d'être soldé.

>>> *L'exploitant va simplifier l'édition des listes des personnes présentes sur le site et rendre plus robuste le processus de comptage.*

Il sera nécessaire de tirer le retour d'expérience de la saturation rapide de la zone de stationnement des poids lourds à l'entrée du site après le blocage de l'accès au site (gérer la circulation aux abords du site). Ce point est en cours d'être soldé / à revoir.

L'importance de contacter le commissariat territorialement compétent dans les meilleurs délais après le blocage de l'accès au site a été mise en évidence : ce point est en cours d'être soldé / à revoir.

>>> *L'exploitant va définir une organisation avec le commissaire de Montceau-les-Mines.*

Pour conclure, l'exploitant dispose des outils nécessaires à la bonne gestion d'une crise et ce sont les exercices qui lui permettront d'être de plus en plus réactif notamment en début de crise, les 45 premières minutes étant déterminantes pour la suite.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Sous-Préfet remercie l'assistance de sa participation et clôt la séance.

Le sous-préfet,

Marc MAKHLOUF